



ARESAS SHIPYARD, S.L (ci-après ARESA) est une entreprise à vocation résolument internationale, dédiée à la conception, à la construction et à la vente de navires et de bateaux professionnels et de défense construits en matériaux composites, en aluminium naval ou en acier, dans ses installations situées au :

Moll del Portinyol s/n, 08350 Arenys de Mar, Barcelone

Ses produits comprennent des navires militaires et de défense, des embarcations de surveillance, des bateaux de pêche professionnelle, des navires à passagers, des yachts et d'autres navires professionnels ou de service.

Notre mission est d'offrir des solutions navales innovantes et de haute qualité qui répondent aux besoins spécifiques de nos clients.

L'information constitue l'un des actifs les plus importants d'ARESAS et est essentielle au bon développement des activités de l'organisation, à la prestation des services, aux relations avec les clients et les fournisseurs, ainsi qu'à la garantie de la continuité des affaires.

C'est pourquoi la Direction d'ARESAS s'engage à protéger la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, l'authenticité et la traçabilité des informations gérées par l'organisation, en mettant en place et en maintenant un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) aligné sur les exigences de la norme ISO/CEI 27001

2. OBJECTIFS

Les objectifs fondamentaux de notre système de management de la sécurité de l'information sont les suivants :

- Protéger les actifs informationnels en fonction de leur valeur ou de leur importance.
- Garantir la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité de l'information.
- Gérer les risques identifiés de manière diligente.
- Préserver la vie privée des clients, des employés, des fournisseurs et des tiers.
- Garantir le respect des exigences applicables, et en particulier des exigences légales.
- Améliorer continuellement le système de sécurité de l'information.

3. ENGAGEMENTS

Pour atteindre ces objectifs généraux, la Direction d'ARESAS prend le ferme engagement d'optimiser sa politique de sécurité de l'information en se basant sur les facteurs suivants :

- **Prévention et gestion des risques** : Gérer les risques liés à la sécurité de l'information de manière continue, et établir les lignes directrices et les moyens nécessaires en matière de prévention des risques dans l'objectif fondamental de les éliminer ou de les atténuer.
- **Exigences légales** : Comprendre et respecter les exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables.
- **Protection de l'information** : Mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger l'information contre tout accès non autorisé, perte, altération ou divulgation



indue, ainsi que pour garantir la disponibilité des systèmes et des services critiques. Cet engagement inclut les informations échangées avec les clients, les fournisseurs et les tiers.

- **Parties prenantes** : Promouvoir la participation conjointe de tous nos STAKEHOLDERS pour l'amélioration de la sécurité de l'information.
- **Amélioration continue** : Promouvoir l'amélioration continue du Système de Management de la Sécurité de l'Information en établissant et en révisant périodiquement des objectifs et des cibles, qui fournissent un cadre de référence pour l'amélioration des processus et du Système de Management de la Sécurité de l'Information.
- **Diffusion** : Diffuser et promouvoir l'amélioration de la sécurité de l'information auprès des employés, des sous-traitants et des collaborateurs en matière de sécurité.
- **Formation et sensibilisation** : Formation constante de tous nos professionnels en termes de connaissances techniques et de compétences, en encourageant leur participation et leur engagement envers cette politique, l'amélioration du système et la sécurité de l'information.
- **Gestion des incidents** : Garantir la gestion adéquate des incidents de sécurité en analysant et en évaluant les écarts qui pourraient se produire en matière de sécurité de l'information et en établissant les actions correctives et les opportunités d'amélioration nécessaires.

4. RESPONSABILITÉ DE TOUS

La sécurité de l'information est la responsabilité de toutes les personnes qui travaillent pour ou au nom d'ARESAS.

- Tout employé, collaborateur, fournisseur ou sous-traitant qui accède aux informations ou aux systèmes d'ARESAS doit :
- Respecter les politiques et procédures de sécurité établies.
- Utiliser uniquement des moyens et des systèmes autorisés.
- Protéger les identifiants et les accès attribués.
- Maintenir la confidentialité la plus absolue concernant les informations confidentielles, techniques, commerciales, financières ou stratégiques appartenant à ARESAS ou à ses clients.
- Respecter les exigences contractuelles établies ainsi que les exigences légales applicables.
- Communiquer tout incident ou situation suspecte.

5. DISPONIBILITÉ DE LA POLITIQUE

La présente Politique de Sécurité de l'Information est disponible pour les employés, les fournisseurs, les collaborateurs et les parties intéressées via le site web d'entreprise d'ARESAS SHIPYARD.



POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Révision: 00

Date: 23/02/26

6. APPROBATION

La Direction d'ARESA approuve cette politique et manifeste son engagement envers la protection de l'information et l'amélioration continue du Système de Management de la Sécurité de l'Information

Oriol López Querol

Arenys de Mar, le 23 février 2026